

Établissements
de moins de 250 salariés
de l'industrie,
de la distribution,
de la restauration,
de l'artisanat.



TPE & PME GAGNANTES SUR TOUS LES COÛTS !

ÉNERGIE - MATIÈRES - DÉCHETS

Un accompagnement
pour réduire vos gaspillages
et faire des économies.


www.gagnantessurtouslescouts.fr



UN ACCOMPAGNEMENT EFFICACE ET RENTABLE CONÇU POUR VOUS

Approuvé par des dizaines de TPE et de PME

UNE EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE CONFIRMÉE

L'accompagnement déjà testé a mis en lumière l'efficacité des mesures correctives et préventives.

UN PLAN D' ACTIONS PERSONNALISÉ

L'expert sélectionné, formé et outillé par l'ADEME vous aide à identifier vos sources d'économies énergie – matières – déchets – eau et vous propose un plan d'actions adapté à vos spécificités. Vous le validez ensemble.



UN ACCOMPAGNEMENT SUR LA DURÉE

Vous êtes suivis pendant une année avec des points d'étape réguliers et un bilan final.



DES ACTIONS SANS OU À FAIBLE INVESTISSEMENT

Le plan d'actions mis en place vise une rentabilité à court terme, voire immédiate.

UNE INSCRIPTION SIMPLE ET RAPIDE

L'accompagnement démarrera sous un délai de 3 mois après validation de votre inscription.



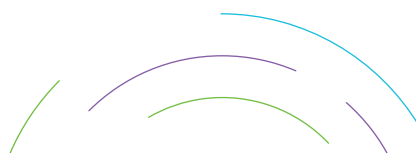
TÉMOIGNAGE

“ Nous avons mis en place le tri des déchets au plus proche de l'endroit où ils étaient générés et nous avons travaillé pour en produire moins. La sensibilisation et l'implication de tous est un des facteurs clés pour que la démarche se mette en place et perdure. ”

Nathalie PITIOT, Ingénieur sécurité environnement
Quo Vadis, imprimerie



Retrouvez d'autres témoignages sur :
www.gagnantessurtouslescouts.fr



UN ENJEU IMPORTANT !

La conviction de l'ADEME et de ses partenaires



Notre moteur depuis des années, c'est d'agir en faveur de la compétitivité des entreprises en la faisant rimer avec environnement. La démarche de réduction des coûts a déjà fait ses preuves auprès de plusieurs dizaines d'entreprises, c'est pourquoi nous souhaitons avec « TPE & PME gagnantes sur tous les coûts ! » aller plus loin.

En optimisant leur consommation d'énergie et la gestion de leurs flux de matière première, de déchets et d'eau, les entreprises françaises peuvent agir à la fois sur leur compte de résultat et dans le respect de l'environnement. Tout cela grâce à des actions simples à mettre en œuvre. »



www.gagnantessurtouslescouts.fr



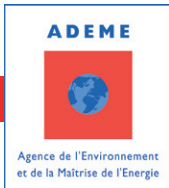
010302





**TPE & PME GAGNANTES
SUR TOUS LES COÛTS !**
ÉNERGIE - MATIÈRES - DÉCHETS

**Établissements de
moins de 250 salariés
de l'industrie,
de la distribution,
de la restauration
et de l'artisanat**



Gaspillage évité = marge augmentée



TPE & PME GAGNANTES SUR TOUS LES COÛTS !

EST UN ACCOMPAGNEMENT POUR IDENTIFIER ET METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS VOUS PERMETTANT DE FAIRE DES ÉCONOMIES.

Vous serez surpris des gains que vous pourrez encore réaliser,

en optimisant les flux énergie, matières, déchets et eau de votre établissement, dans votre activité.

C'est simple, avec un impact direct sur votre rentabilité.

À qui s'adresse cet accompagnement ?

Aux établissements* de moins de 250 salariés des secteurs de l'industrie, de la distribution, de la restauration et de l'artisanat.

* Les établissements d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) et de grandes entreprises (GE) de moins de 250 salariés sont éligibles.



Rendez-vous sur : www.gagnantessurtouslescouts.fr

LA PREUVE EN CHIFFRES

Une opération-test menée en 2016 auprès de **49 entreprises** a donné les résultats suivants :



+ 180 €/an*

d'économies par salarié
dans 80 % des entreprises

+ 300 €/an*

d'économies par salarié
dans 60 % des entreprises

Moins d'1 an

de retour sur investissement
pour 78 % des actions menées

275 actions simples
mises en œuvre

* Base : 36 établissements de 20 à 250 salariés

En quoi consiste l'accompagnement ?

L'ADEME vous propose une **prestation de conseil d'un an par un expert** sélectionné et spécifiquement formé, pour identifier les pertes cachées, calculer leurs coûts et trouver avec vous les moyens de les réduire. Il vous proposera un plan d'actions et vous aidera à le mettre en œuvre, avec une rentabilité courte (≤ 1 an) voire immédiate.

Vous faites des économies, vous rationalisez et suivez mieux vos process tout en réduisant leurs impacts sur l'environnement.

LES ÉTAPES DE L'ACCOMPAGNEMENT

VOUS VOUS ENGAGEZ DANS UNE DÉMARCHE VOLONTAIRE DE 12 MOIS PENDANT LESQUELS VOUS ALLEZ BÉNÉFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ POUR RÉALISER RAPIDEMENT DES ÉCONOMIES RÉCURRENTES.

Des prestataires sélectionnés avec soin

L'ADEME a sélectionné, formé et outillé des intervenants reconnus pour leur expertise dans le domaine de la réduction des coûts énergie, matières, déchets et eau. Véritables partenaires à vos côtés, ils s'engagent en faveur de votre efficacité pendant un an.

- Inscriptions à partir du 9 novembre 2017
- Lancement des accompagnements début 2018



ANALYSE DE VOS PRATIQUES

L'expert sélectionné mène l'analyse sur site à vos côtés, en s'appuyant sur vos informations. Vous repérez avec lui vos sources d'économies.



DÉFINITION D'UN PLAN D'ACTIONS

Personnalisé et chiffré, il vous permet d'évaluer les gains pressentis, c'est vous qui en validez la faisabilité avec l'expert.



MISE EN PLACE DES ACTIONS

Pendant un an, vous mettez en œuvre votre plan d'actions en réalisant des points de suivi réguliers avec l'expert.



ÉVALUATION

À l'issue de l'accompagnement, vous évaluez celui-ci avec l'expert.

MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Établissements* de 20 à 250 salariés

Avec « TPE & PME gagnantes sur tous les coûts ! », l'ADEME s'engage pleinement à vos côtés en prenant le risque pour vous et assume directement les coûts de votre accompagnement quand un minimum d'économies n'est pas atteint.

Cet accompagnement ne vous coûte que s'il vous rapporte !

Dès lors que vous validez des économies prévisionnelles supérieures à un minimum défini (voir ci-contre), vous payez à l'ADEME un forfait correspondant à la moitié de ce minimum. Sinon, l'ADEME prend en charge le coût de l'accompagnement.

*Les établissements d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) et de grandes entreprises (GE) de moins de 250 salariés sont éligibles.

UN COÛT FORFAITAIRE CALCULÉ SELON L'EFFECTIF DE L'ÉTABLISSEMENT

20 à 49 salariés

6 000 € HT/an	Minimum d'économies
3 000 € Net de taxe	Forfait payé par l'établissement à l'ADEME

50 à 99 salariés

12 000 € HT/an	Minimum d'économies
6 000 € Net de taxe	Forfait payé par l'établissement à l'ADEME

100 à 250 salariés

18 000 € HT/an	Minimum d'économies
9 000 € Net de taxe	Forfait payé par l'établissement à l'ADEME

Établissements de 0 à 19 salariés

Ce sont les réseaux consulaires qui assurent votre accompagnement.

Dès lors que vous validez avec eux des économies prévisionnelles supérieures à un minimum défini (voir ci-contre), vous leur paierez un forfait. Sinon les réseaux consulaires prennent en charge le coût de l'accompagnement.

0 à 19 salariés

500 € HT/an	Minimum d'économies
250 € Net de taxe	Forfait payé par l'établissement



COMMENT S'INSCRIRE ?

Rendez-vous sur
www.gagnantessurtouslescouts.fr



**PROFITEZ DE CET
ACCOMPAGNEMENT,
INSCRIVEZ VOTRE
ÉTABLISSEMENT
DÈS MAINTENANT !**



- 1** Inscrivez-vous sur www.gagnantessurtouslescouts.fr
- 2** Remplissez et envoyez **vosre acte d'engagement**
- 3** **Lancez-vous** dans l'action

En partenariat avec :



Et : La Fédération des industries mécaniques, ANIA, Coop de France, UNIIC, Fédération de la plasturgie et des composites, l'Ameublement français, UMIH, FIEEC, CNPA, UIC.